



Suite au demenagement ou j emmene les enfants

Par **mikl269**, le **19/07/2013** à **22:22**

[fluo]bonjour[/fluo]

je suis en instance de divorce depuis plus de 2 ans et nous sommes passés au tribunal au mois de juillet 2012 et l'affaire est toujours pas fini et pourtant nous sommes d'accord sur tout. elle en a la garde je l'ai eue la moitié des vacances et le 1^{er}, 3^{ème} et 5^{ème} week end de chaque mois.

enfin bref

mon ex femme a déménagé j'ai reçu une lettre recommandée de sa part le 13 juillet 2013 et je dois ramener mes enfants le 22 juillet 2013 ma question est

est-ce que je ramène les enfants à sa nouvelle ou ancienne adresse en sachant que sur le jugement de juillet 2012 c'est son ancienne adresse

merci de vos réponses

Par **cocotte1003**, le **20/07/2013** à **06:19**

Bonjour, vous devez les ramener à la nouvelle adresse puisque votre ex a respecté ses obligations, cordialement

Par **moisse**, le **20/07/2013** à **10:09**

Pourquoi ne pas les abandonner purement et simplement à l'ancienne adresse où il n'y a plus

personne.

Et ainsi gagner 7 ans de prison et 100000 euro d'amende ?

Code pénal 227-1